

Paris, le 4 avril 2024

Le **SNPAA** (Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole) **devient** **BIOETHANOL FRANCE**

BIOETHANOL FRANCE est le nouveau nom du syndicat professionnel qui représente les intérêts des producteurs français de bioéthanol-carburant et d'alcool traditionnel (ex-SNPAA).

Soutenu par la bannière « **Activer les synergies du végétal** », ce nouveau nom traduit l'évolution des actions stratégiques du syndicat vers :

- la diversification des utilisations du bioéthanol-carburant et de l'alcool traditionnel issus du végétal notamment par l'activation d'un large éventail de synergies;
- l'intensification de sa collaboration avec l'ensemble de ses partenaires (agricoles, industriels, administrations, distributeurs de carburants, monde de l'automobile etc...).

Cette stratégie se concrétisera par des actions en France visant à amplifier le rôle du bioéthanol dans les politiques en faveur de la décarbonation et de la souveraineté énergétique, dans le cadre d'un plan cohérent de long terme, favorable aux investissements, que nous appelons de nos vœux :

- faire reconnaître définitivement les synergies entre les valorisations alimentaires et non alimentaires de la biomasse européenne dans les distilleries, rattachées ou non à des sucreries et amidonneries, au bénéfice de la sécurité alimentaire ;
- inclure les biocarburants durables dans la définition des carburants neutres en carbone, en synergie avec les carburants de synthèse (e-fuels) ; ainsi, tous les carburants renouvelables, combinés à l'électrification, pourront contribuer à la décarbonation des véhicules, notamment grâce à un nouveau carburant Superéthanol 100% renouvelable où la part minoritaire d'essence fossile sera remplacée par d'autres composants renouvelables (dont des e-fuels) ;
- rendre possible l'émergence d'une filière de production locale de carburants durables pour l'aviation par la voie Alcohol To Jet (ATJ) en autorisant les carburants durables de première génération qui ne déforêtent pas dans le Règlement RefuelEU aviation ; promouvoir la valorisation du CO₂ biogénique, issu de la fermentation des sucres en alcool, dans la production des carburants synthétiques ;
- encourager de nouveaux débouchés de l'alcool éthylique dans la chimie du végétal ;
- veiller à mettre en œuvre une politique commerciale cohérente aux frontières de l'UE pour tenir compte des écarts de normes sociales, économiques et environnementales.

Les membres de **BIOETHANOL FRANCE** sont : Tereos, Cristal Union, Roquette Frères, Bioénergie du Sud-Ouest (Vertex Bioenergy) et Ryssen Alcools.

Ils produisent durablement près de 20% de l'alcool agricole européen à partir de betterave à sucre, de blé, de maïs et des résidus de leur transformation, et ajustent la qualité des alcools, pour les débouchés de l'alcool traditionnel (pharmacie, parfumerie, spiritueux, chimie...) et du bioéthanol-carburant. Ce dernier est utilisé dans les carburants de type essence destinés aux véhicules légers : SP95-E10, SP95 et SP98 et Superéthanol-E85.

